

**Examen pour l'obtention de la licence d'agent sportif de Golf**  
**Seconde Epreuve**

**Fédération française de golf**

**Session du mercredi 7 mars 2012**

**AUCUNE MENTION NOMINATIVE NE DOIT ETRE PORTEE SUR CE DOCUMENT**

## Déroulement de l'épreuve

**Cette épreuve correspond à la seconde partie de l'examen d'agent sportif, elle est d'une durée de 2 heures maximum.**

Cette épreuve est constituée d'un écrit comportant :

- 2 cas pratiques notés chacun sur 3 points (6 points au total);
- 14 questions notées chacune sur 1 point (14 points au total).

**Le candidat doit répondre directement sur ce document qu'il glissera dans la copie anonyme. Les documents seront agrafés lors de leur remise au représentant de la ffgolf.**

Pour chaque question-réponse à choix multiples, les candidats doivent cocher la case correspondant à leur réponse, **les candidats ne peuvent choisir qu'une seule réponse.**

**Toute ambiguïté dans la réponse reportée sera considérée comme une réponse fausse.**

Le candidat doit obtenir la note **d'au moins 12 sur 20** pour réussir cette épreuve.

## Règlement de l'examen

### La notation des épreuves est définie comme suit :

Les candidats devront obtenir **la note de 12/20** pour être admis.

### Police de l'examen :

Avant la distribution des sujets, les candidats sont informés des modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles.

### Les règles suivantes sont rappelées aux candidats (Article 16 du Règlement des Agents ffgolf) :

Avant la distribution des sujets, les candidats sont informés des modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles.

Les modalités de l'examen garantissent l'anonymat des copies.

- a) La copie ne devra comporter aucun signe distinctif (notamment emploi de couleur, signature, nom, initiale,...) ;
- b) L'examen est individuel et par suite, toute communication entre les candidats est interdite ;
- c) L'examen sanctionne un certain nombre de connaissances, et non une manière de compulsier des notes préparées à l'avance. Par suite, toute introduction de documents dans la salle d'examen est prohibée ;
- d) Les candidats ne peuvent composer que sur le matériel mis à leur disposition ;
- e) L'usage du téléphone, de matériel de communication ou d'instruments électroniques est prohibé ;
- f) L'accès à la salle d'examen reste autorisé aux candidats qui se présentent après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, uniquement si ce retard **n'excède pas 15 minutes**. Aucun temps de composition supplémentaire n'est donné aux candidats retardataires. La mention du retard est inscrite au procès verbal d'examen ;
- g) Une fois les enveloppes contenant les sujets ouvertes, aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen avant les vingt premières minutes ;
- h) Une fois les enveloppes contenant les sujets ouvertes, toute sortie de la salle d'examen est définitive.

## QUESTIONS (14 points)

1 point par question

1. **Combien de fois un joueur peut-il être réintégré dans le Statut d'Amateur ?**

- une fois
- deux fois
- trois fois
- il n'y a pas de limite au nombre de fois où un joueur peut être réintégré

2. **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un golfeur amateur, qui a au moins 18 ans, peut passer un contrat et/ou un accord avec un agent professionnel.**

**Quel(s) type(s) de contrat(s)/accords est/sont autorisé(s) ?**

- un contrat et/ou un accord avec un agent professionnel stipulant que le joueur doit participer à certaines compétitions amateurs ou professionnelles alors qu'il est encore joueur amateur
- un contrat et/ou un accord avec un agent professionnel stipulant que le joueur doit jouer en tant qu'amateur avec l'équipement d'une certaine marque
- un contrat et/ou un accord avec un agent professionnel stipulant que le joueur sera représenté par cet agent lorsqu'il deviendra professionnel
- tous les exemples de contrats/accords sont autorisés
- aucun de ces exemples de contrat/accord n'est autorisé

3. **Grégory fait un trou en un sur le trou n°8 lors d'une compétition officielle. A cette occasion un concours de trou en un était organisé sur ce même trou.**

**A quel(s) prix Grégory peut-il prétendre ?**

- 750€
- 100€
- une voiture
- un voyage
- toutes les réponses sont correctes
- Aucune réponse n'est correcte

4. **Quelle est la date limite de paiement de la cotisation (« membership ») au Ladies European Tour pour une joueuse professionnelle disposant de ses pleins droits à jouer la saison suivante ?**

- le 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- le 31 janvier de la saison en cours
- avant le 1<sup>er</sup> tournoi joué

**5. Quelle est la date limite d'inscription à un tournoi du European Tour ?**

- 7 jours avant l'épreuve                       15 jours avant l'épreuve  
 14 jours avant l'épreuve                       21 jours avant l'épreuve

**6. Quelle est la date limite d'inscription à un tournoi du Ladies European Tour ?**

- 7 jours avant l'épreuve                       15 jours avant l'épreuve  
 14 jours avant l'épreuve                       21 jours avant l'épreuve

**7. Quelle est la date limite d'inscription à un tournoi du Challenge Tour ou Alps Tour ?**

- 7 jours avant l'épreuve                       15 jours avant l'épreuve  
 14 jours avant l'épreuve                       21 jours avant l'épreuve

**8. Quel(s) est/sont le(s) risque(s) encouru(s) par un joueur professionnel qui omet de s'enregistrer à temps au tournoi auquel il souhaite participer ?**

- aucun risque  
 une amende pécuniaire  
 son retrait de la liste des engagés  
 une amende et son retrait de la liste des engagés

**9. Combien d'invitations maximum un joueur peut-il recevoir pour prendre part à des tournois du Challenge Tour chaque année ?**

- 3                       5                       7                       9                       10

**10. Un joueur professionnel est-il autorisé à utiliser des jumelles donnant les distances et/ou les dénivelés lors d'un tournoi Challenge Tour et Alps Tour ?**

- oui, dans tous les cas  
 oui, mais uniquement celles donnant les distances  
 non, dans tous les cas  
 non, excepté dans les PRO-AMS  
 tolérées mais uniquement celles donnant les distances et uniquement dans les PRO-AMS

**11. Quel est le nombre de tournois minimum auquel un joueur professionnel doit participer pour figurer au classement « Race to Dubai » ?**

- 7                       11                       12                       13                       15

**12. Combien de joueurs sont-ils qualifiés pour jouer le World Tour Championship (Finale de Race to Dubai) ?**

- 45                       50                       60                       65                       70

**13. Sur le Ladies European Tour, combien de joueuses conservent leur « carte » pour la saison suivante ?**

- 60                       80                       90

14. Combien de joueurs du Alps Tour accèdent directement au Challenge Tour à l'issue de chaque saison ?

4

5

6

10

**CAS PRATIQUE (6 points)**  
3 points pour chaque cas pratique

**Cas n°1 :**

Votre client ne réalise pas les résultats espérés et termine sa saison à la 121<sup>ème</sup> place du classement Race to Dubai. Est-il exempté des phases qualificatives des Cartes d'accès au Circuit Européen ? – 1 point

.....

.....

Lors de la Finale des Cartes d'accès au Circuit Européen, il passe le cut avec succès mais termine 41<sup>ème</sup>. Quelles seront ses possibilités de jeu la saison suivante? – 2 points

.....

.....

.....

**Cas n°2 :**

Votre cliente réussit brillamment en Europe et terminera probablement dans le Top 5 du Ladies European Tour. Au vu de ses résultats, elle souhaite poursuivre sa carrière aux Etats-Unis. Quelles sont ses possibilités d'accès au Circuit Américain ? – 3 points

.....

.....

.....

.....